



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

*Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement*

## 23ème réunion du Comité permanent

*Bonn, 13 - 14 décembre 2001*

CMS/StC.23/Doc.17

### GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PERFORMANCE

#### Indicateurs de performance pour la Convention sur les espèces migratrices (CMS)

Recommandations à la 23ème réunion du Comité permanent de la CMS soumises par Israël,  
Président du groupe de travail (PWG)

Le présent document a été préparé en coopération étroite avec le Royaume-Uni, Vice-Président du groupe de travail, qui l'a également rédigé, après consultation avec d'autres membres du groupe de travail. Il comporte des commentaires faits par le Président du groupe de travail du Comité permanent sur le Plan stratégique et les indicateurs de performance.

#### Introduction

Le PWG a été créé en application de la Résolution 6.4 adoptée à COP6 (Le Cap, 1999). Cette Résolution portant essentiellement sur le Plan stratégique de la Convention créait un groupe de travail entre les sessions pour identifier un ensemble concret, mesurable, pratique, opportun et judicieux d'indicateurs de performance pour mesurer le succès de la Convention dans les objectifs qu'elle s'est fixé. Le groupe de travail est présidé par Israël, le Royaume-Uni en assurant la vice-présidence. Les autres membres du groupe sont : le Bénin, l'Allemagne, les Pays-Bas et les Philippines. L'Australie, la Belgique, le Ghana, le Nigeria, la Suisse et l'UE ont montré qu'ils souhaitaient être informés des délibérations du groupe.

#### Objectif et approche

Définir un ensemble d'indicateurs de performance a pour but d'établir la mesure dans laquelle la Convention atteint ses objectifs de conservation et de gestion des espèces migratrices comme élément de l'héritage naturel commun de l'humanité. Ces indicateurs devraient aider le Secrétariat à montrer aux Parties que leur argent est bien utilisé, les affaires de la Convention étant menées d'une manière rentable. Tous les agents et organes de la Convention devraient être couverts : la Convention collectivement, les Parties individuellement, le Secrétariat, le Comité permanent et le Conseil scientifique.

La Résolution a souligné également la nécessité d'éviter de créer d'importants obstacles au Secrétariat. On reconnaît que déjà le Secrétariat a l'obligation de faire rapport aux Parties, par l'intermédiaire de la COP et du Comité permanent, ainsi qu'à l'administration centrale du PNUE. Le groupe de travail a l'intention d'intégrer tous les indicateurs de performance mis au point dans les procédures d'élaboration de rapports existantes et conçues pour minimiser ou même éviter tout travail supplémentaire. Une large gamme de représentations, des mesures pertinentes et concentrées, pourraient servir d'outil de gestion et de planification extrêmement utiles et efficaces pour identifier les tâches dans lesquelles la Convention

excelle (et à partir desquelles des exemples de pratiques judicieuses pourraient être répandus) et les domaines susceptibles d'être améliorés.

Il est important que le Secrétariat participe volontiers à cette procédure et que tout effort soit fait pour assurer qu'il soit conscient que cet instrument de gestion a pour but de souligner tant les points forts que les points faibles. Les Parties ne souhaitent pas surcharger le Secrétariat d'une autre strate d'exigences en matière de rapports, mais ont grand besoin de renseignements sur l'utilisation des ressources de la Convention et sur ses progrès afin de procéder à des évaluations stratégiques des futures priorités. Le Secrétariat fait déjà des rapports aux Parties à l'occasion des réunions du COP, du Comité permanent et du Conseil scientifique ainsi qu'à celles régulières d'autres organisations (par exemple la Commission baleinière internationale et la Convention de Berne du Conseil de l'Europe). A de récentes réunions du Comité permanent et du Conseil scientifique, le Secrétariat a utilisé le Bulletin de la CMS comme base de son rapport d'activités. Si ceci est tout à fait satisfaisant pour faire des rapports sur les faits, cette approche est trop anecdotique pour traiter des progrès stratégiques.

## **Progrès**

Un rapport intérimaire a été présenté au Comité permanent de la CMS à Bonn (septembre 2000) où les travaux du groupe ont été approuvés. A la réunion du Conseil scientifique de la CMS qui eu lieu à Edimbourg en mai 2001, un groupe de travail a été créé pour commencer d'examiner la contribution du Conseil scientifique à l'élaboration des indicateurs de performance.

## **F.A.B.R.I.C. et S.M.A.R.T.**

Les critères relatifs aux renseignements sur la performance forment l'acronyme mnémonique "FABRIC" signifiant que les indicateurs de performance doivent être :

**Focalisés** sur les buts et objectifs de l'organisation

**Appropriés** et utiles aux participants qui sont susceptibles de les utiliser

**Balancés**, donnant une image de ce que fait l'organisation dans tous les domaines importants de travail

**Robustes**, afin de résister aux changements organisationnels et au départ de personnes

**Intégrés** dans l'organisation, faisant partie de la planification et des processus de gestion

(C) rentables, équilibrant les bénéfices de l'information par rapport aux coûts.

Le prochain stade est de fixer des objectifs pour les indicateurs choisis. Les objectifs doivent être SMART, c'est à dire : Spécifiques, Mesurables, Acceptés, Réalistes et Temporels (*veuillez noter qu'il y d'autres versions de SMART, mais elles sont essentiellement les mêmes*).

## **Problèmes éventuels**

Les indicateurs de performance ne devraient pas favoriser des modifications de comportement perverses et non désirées. Il serait, par exemple, erroné de baser tout indicateur concernant l'expansion de la Convention uniquement sur le nombre de Parties supplémentaires. Le fait de recruter la dernière demi-douzaine de non-Parties en Europe servirait-il la Convention de la même manière que de recruter des candidats clés stratégiquement prioritaires ? Dans la pratique, il serait préférable de recruter une Partie supplémentaire active qui serait disposée à agir comme pays chef de file pour une espèce que de recruter six Parties qui ne participeraient pas. Il convient de tenir compte de la qualité comme de la quantité. Les raisons de ne pas atteindre l'objectif de recrutement peuvent être nombreuses : effort insuffisant (peut-être à cause d'autres priorités) ; pays ciblés non-réceptifs (pouvant indiquer que l'effort aurait eu plus de succès ailleurs ou que les résultats des travaux seront atteints plus tard) ou procédures de recrutement interrompues par des changements de gouvernement.

Les espèces, leur nombre, fluctuent à la suite d'un certain nombre de facteurs dont beaucoup échappent à la Convention : conditions atmosphériques, climat, activités humaines et réalisations ayant un effet nuisible sur l'habitat. Des déclin dans l'état de conservation d'une espèce n'indiquent pas nécessairement un échec de la Convention (sans les efforts de la Convention le déclin aurait pu être plus grave). De même, l'amélioration de l'état de conservation peut être naturel et ne pas toujours être attribué aux initiatives de la Convention (conditions atmosphériques, abondance de la nourriture). Des facteurs humains peuvent avoir joué un rôle pendant des siècles et les efforts compensatoires de la Convention peuvent ne pas avoir le temps d'arrêter des déclin sur une longue période.

Trop d'indicateurs rendrait la procédure trop lourde et pourrait nuire aux critères de "rentabilité". Trop peu d'indicateurs signifierait l'impossibilité d'atteindre le critère d'"équilibre" en n'étant pas en mesure de donner une image représentative des activités de l'organisation.

### Les travaux de la CMS

Domaines de travail	Acteurs
Conservation Législation et réglementation Données de base Recherches Organisation Communication Administration	Convention Parties Secrétariat Comité permanent Conseil scientifique PNUE-UNON OIG et ONG Non-Parties

Ci-dessous figurent un certain nombre d'indicateurs de performance possibles qui portent sur les domaines de travail énumérés ci-dessus. Des membres du groupe de travail en ont proposé quelques-uns. Dès que les indicateurs de performance à utiliser auront été identifiés (après s'être assuré qu'ils répondent aux critères FABRIC), des objectifs "SMART" devront être définis.

### Conservation

- Elaboration de programmes de formation
- Elaboration de mesures de conservation et réhabilitation des habitats
- Nombre de projets de conservation amorcés, en cours et achevés
- Couverture des Annexes par des projets anciens, actuels et futurs
- Couverture géographique par des projets anciens, actuels et futurs
- Menaces et obstacles, pertes et dégradations de l'habitat, pratiques agricoles, braconnage, prises accidentelles, obstacles d'origine humaine

### Législation et règlements

- Législation nationale assurant une protection convenable aux espèces migratrices
- Mesures de protection des espèces migratrices intégrées dans d'autres domaines d'action
- Strict respect accordé aux priorités nationales . Promotion de mesures possibles au titre de la Convention et d'autres conventions et accords

### Données de base

- Etat de conservation (+ tendance) de chaque espèce qui est favorable dans toute son aire de répartition
- Espèces, aires de répartition qui sont inchangées ou en amélioration

- Nombre d'espèces migratrices pour lesquelles chaque Partie est un Etat de l'aire de répartition qui est connu
- Renseignements qui sont nécessaires sur les espèces migratrices disponibles et partagés à des fins de gestion
- Comparaison des renseignements qui figurent dans le Livre Rouge de données et les annexes d'autres instruments
- Contrôle de rapports nationaux

## **Recherches**

- Evaluation de domaines exigeant des recherches, de la surveillance et du contrôle
- Evaluation de la mesure dans laquelle le programme de recherche est représentatif/global
- Evaluation de la mesure dans laquelle les recherches entreprises aident à l'application de la Convention
- Evaluation des niveaux de financement et la collaboration en matière de recherche entre les Etats de l'aire de répartition

## **Organisation**

- Composition de la Convention, nombre de Parties ; lacunes géographiques et régionales ; nombre de Parties actives (efficacité accrue grâce à la participation d'autant de Parties que possible)
- CMS dans la famille du PNUE
- CMS dans la communauté de la biodiversité
- Nombre d'Accords conclus (nombre d'espèces couvertes , pourcentage des Annexes couvert)
- Financement disponible
- Nombre de Parties éligibles pour assister aux réunions et qui y sont représentées
- MoU, coopération et réunions avec d'autres MEA, OIG ou ONG
- Présentations à des Parties/partenaires potentiels
- Parties collaborant hors du cadre formel de la CMS

## **Communication et médias**

- Fréquence de publication du Bulletin, distribution et temps utilisé pour publier les versions dans les différentes langues
- Mise à jour du site internet, nombre de visites, champ des renseignements disponibles
- Fréquence des communiqués de presse, couverture (?), développement des contacts
- Brochure de résultats provenant de rapports nationaux
- Réaction rapide à des incidents survenant dans l'environnement
- Ateliers et publications

## **Administration**

L'administration du Secrétariat relève de la responsabilité du PNUE. Il n'est donc pas nécessaire que le groupe de travail mette au point des mesures de performance globales dans ce domaine. Cependant, le fonctionnement efficace du Secrétariat est la condition même de l'efficacité de la Convention et les Parties ne devraient pas abdiquer entièrement toute responsabilité à l'égard du PNUE. Pour ce qui est de l'administration du Secrétariat, des données disponibles rapidement pourraient être utilisées.

- Formation du personnel
- Renouvellement du personnel
- Nominations (créer des postes/pourvoir aux postes vacants)
- Pourcentage des souscriptions versées à temps (par Partie ou par importance)
- Pourcentage des souscriptions non-encore versées (par Partie ou par importance)

Le Secrétariat a un certain nombre de tâches relatives à l'administration de la Convention pour lesquelles des mesures de performance devraient être déterminées.

- Organisation de COP et documents
- Organisation du Conseil scientifique
- Organisation du Comité permanent
- Compilation de listes de Correspondants
- Compilation de listes de Conseillers scientifiques
- Compilation de listes d'Etats de l'aire de répartition
- Compilation de listes d'espèces (Annexes)

### **Conseil scientifique**

- Domaines de spécialisation représentés au Conseil parmi les membres des divers pays
- Critères clairs, concrets et fonctionnels pour supprimer d'une liste des Annexes des espèces qui y sont inscrites
- Mécanismes pour l'examen de l'état de conservation d'espèces
- Procédures de suivi pour assurer l'application des décisions du Conseil
- Participation au Conseil et représentation du Conseil

**Plan stratégique de la CMS 2000-2005**

Le Plan stratégique de la CMS pour les années 2000-2005 indique les objectifs stratégiques et opérationnels pour la Convention à moyen terme. Les indicateurs de performance qui se rapportent à ces objectifs, soit au niveau stratégique soit au niveau opérationnel (ou les deux), devraient être identifiés.

**Objectif 1 : Promouvoir la conservation des espèces migratrices appartenant aux principaux groupes d'animaux inscrits aux Annexes de la CMS**

- 1.1 Oiseaux
- 1.2 Mammifères marins
- 1.3 Tortues marines
- 1.4 Mammifères terrestres (autres que les chauves-souris)
- 1.5 Chauves-souris
- 1.6 Poissons
- 1.7 Autres taxons

**Objectif 2 : Mettre l'accent et donner une priorité aux mesures de conservation pour des espèces migratrices**

- 2.1 Méthodes sectorielles/interdisciplinaires
- 2.2 Priorités nationales et régionales
- 2.3 Réduction des obstacles à la migration
- 2.4 Espèces de l'Annexe I
- 2.5 Espèces de l'Annexe II
- 2.6 Données nécessaires pour une prise de décision
- 2.7 Politiques en matière de télémétrie par satellite

**Objectif 3 : Souligner le caractère mondial de la composition de la CMS grâce à une promotion ciblée des buts de la Convention**

- 3.1 Composition

**Objectif 4 : Faciliter et améliorer l'application de la Convention**

- 4.1 Importance mondiale de la CMS
- 4.2 Mobilisation des ressources
- 4.3 Institutions de la CMS
- 4.4 Liens